



Évelyne AZIHARI
Vice-présidente en
charge de l'énergie /
du Climat et des déchets

Le service commun de la transition écologique et énergétique, c'est d'une part le moyen pour les communes d'améliorer la performance énergétique de leur patrimoine et de faire des économies en bénéficiant d'une expertise technique. D'autre part, le moyen pour les communes de contribuer à la politique énergie climat de la Communauté d'Agglomération en favorisant la baisse des consommations énergétiques et en limitant les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire châtelleraudais.



Dominique CHAINE
Maire de THURÉ
3092 habitants

« Le Conseil en Énergie Partagé - CEP, au sein de la direction du Développement économique de Grand Châtelleraut a récemment accompagné la commune de Thuré pour l'élaboration de son projet de chaufferie à bois déchiqueté. Le technicien de Grand Châtelleraut a prodigué de précieux conseils en amont sur le mode de chauffage le plus adapté à la situation. Il a participé à la définition du cahier des charges pour le recrutement du maître d'œuvre et il a suivi, avec nous, le processus du choix du prestataire à la livraison des travaux. De toute évidence, sans son expertise, ses compétences et sa disponibilité, le projet n'aurait pas été mené si rapidement et si efficacement. »



Hervé MAGNAN
Technicien, économiste de flux
herve.magnan@grand-chatelleraut.fr
05 49 23 64 88 / 06 31 88 48 12

LE SERVICE COMMUN, QUI EST-CE ?



Mélanie PETIOT
Technicienne,
conseillère en énergie partagée - CEP
melanie.petiot@grand-chatelleraut.fr
06 31 01 44 78

CONTACT

Service commun - Pôle Énergie
Adresse visiteurs : 35 rue de Bernard Palissy 86100 Châtelleraut
78 boulevard Blossac – CS 90618 - 86106 Châtelleraut Cedex
grand-chatelleraut.fr



**GRAND
CHÂTELLERAUT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Conseil – Optimisation – Suivi – Diagnostic – Équipe de professionnels – Formation



SERVICE COMMUN TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ◆ GRAND CHÂTELLERAUT ◆



UNE ÉQUIPE
À VOTRE SERVICE
POUR VOUS ACCOMPAGNER
DANS TOUS LES PROJETS
DE MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE

grand-chatelleraut.fr

**GRAND
CHÂTELLERAUT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

LE SERVICE COMMUN, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le service commun de la transition écologique et énergétique est une équipe de professionnels qui vous accompagne au quotidien sur les thématiques de l'énergie.

Le service permet de mutualiser les moyens, de partager les compétences pour améliorer l'efficacité des communes en matière de performance énergétique tout en maîtrisant les coûts d'investissement.

En adhérant au service commun, les communes bénéficient d'un accompagnement réparti sur trois niveaux pour maximiser les économies d'énergie

Niveau 1 - Comptabilité énergétique et conseil sur l'orientation énergétique

Niveau 2 - Accompagnement technique et financier

Niveau 3 - Accompagnement technique pour les projets de rénovation et d'énergie renouvelable

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour bénéficier des avantages du service commun, la commune doit établir une convention avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld pour une durée de 3 ans et s'acquitter d'une contribution financière annuelle.

Le versement est calculé selon deux formules :

- ♦ soit 0,90 € par habitant
- ♦ soit 10 % du budget énergie annuel de la commune réparti sur les 3 années de la convention

Le calcul le plus avantageux pour la commune est retenu. Il est réévalué chaque année.

POURQUOI ?

MISSIONS PRÉALABLES

- ♦ Suivi de consommation des fluides et bilan énergétique des bâtiments, de l'éclairage public, de l'eau et des carburants. Intégration des factures dans un outil financé par Grand Châtellerauld qui permet le suivi et le bilan, avec l'aide du Conseiller en Énergie Partagé.
- ♦ Diagnostic énergétique préliminaire ciblé sur les bâtiments les plus énergivores.
- ♦ Préconisations sans investissement : réglage et paramétrage des régulations de chauffage, ajustement de contrat fournisseur.
- ♦ Lien avec les gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergies.
- ♦ Accompagnement au passage à l'acte de travaux de rénovation énergétique, suite à un audit énergétique ou non.
- ♦ Aide et conseils à la préparation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) : préconisations et priorisations.
- ♦ Mise à disposition d'outils de communication, d'information et de sensibilisation : kakémono, plaquettes, affiches...
- ♦ Visite de sites : rénovation BBC, installations photovoltaïques, chaufferie bois...
- ♦ Veille réglementaire notamment pour les appels à projet.

LE CEP QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le "Conseil en Énergie Partagé" est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- ♦ Accompagnement sur le choix des bureaux d'études pour les contrats d'étude et de maîtrise d'œuvre.
- ♦ Accompagnement technique et administratif tout au long d'un projet de maîtrise de l'énergie ou d'énergies renouvelables : avis sur devis, aides financières, conseils techniques, choix des matériaux, instrumentation.
- ♦ Comparatif des consommations énergétiques avant/après travaux (modification du système de chauffage, changement d'énergie, mise en place d'isolation...).
- ♦ Groupement de commandes : énergie/maintenance.
- ♦ Négociation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).
- ♦ Accompagnement appel à projet et dossier de financement (fonds de concours de Grand Châtellerauld).
- ♦ Outils de mesure pour les bâtiments présentant une problématique (humidité, surchauffe) : sondes, caméra thermique, luxmètre...
- ♦ Programme de sensibilisation et de formation destiné aux différents publics : usagers, techniciens, agents, élus.
- ♦ Aide à la saisie de la plate-forme OPERAT dans le cadre du décret tertiaire.

